

Visite du 4 Septembre 1977 au Château de Marigny à Marigny-en-Orxois

où Madame Gosset nous accueille en son nom et en celui de son frère, le Docteur Samson

Bâti au onzième siècle, le château, composé alors du « pavillon des Tourelles » seulement, fut agrandi par la suite et transformé à plusieurs reprises. C'est au 19^e siècle que la toiture de ces tourelles devint si haute et pointue sous l'influence de Viollet-le-Duc, ami de mon arrière-grand-père.

Au point actuel de mes recherches, Marigny est mentionné pour la première fois dans un acte du treizième siècle, comme faisant partie des biens de Mahaut ou Mathilde, femme de Guillaume d'Acy, seigneur de Nogent-l'Artaud. Ce bourg est situé sur la Marne, à 15 km d'ici ; écrasé de dettes, le ménage prend la résolution de « vendre l'héritage de ladite Mahaut », c'est-à-dire « les fiefs de Gandelu et de Mareigny ».

Il est curieux de constater que ce domaine revient à quatre reprises dans son histoire, aux rois de France, pour un temps assez court : Philippe le Bel, Charles VI, François 1^{er}, Louis XV en disposent alors selon leur bon plaisir.

Gaucher de Chatillon le reçoit augmenté de celui de Gandelu, des mains de Philippe le Bel, en échange des Châtellenies de Chatillon et de Crécy-en-Brie ; les Chatillon se maintiendront ici jusqu'au début du quatorzième siècle.

Puis Charles VI confisque Marigny à Charles d'Orléans, auquel il était revenu, pour l'attribuer à Jean, seigneur de Croy et de Renti en 1412 en dédommagement d'une dure captivité.

En 1526, c'est François 1^{er} qui en fait don à Madeleine de Savoie à l'occasion de son mariage avec le futur connétable Anne de Montmorency ; après le décès de celui-ci, elle fait l'aveu et le dénombrement de la terre de Gandelu : on y lit que « les habitants de Mareigny étaient sujets au guet au Château de Gandelu et devaient fournir quatre hommes de garde les jours de foire ». Notons qu'à vol d'oiseau il y avait 5 de nos kilomètres actuels.

Avant de parler de Louis XV, jetons un coup d'œil aux registres paroissiaux qui mentionnent au dix-septième siècle :

— la sépulture du cœur d'Elisabeth des Ursins, dame de Marigny, reçue membre de la confrérie de Saint-Hubert en 1602, décédée à Paris en 1644 ;

— les baptêmes de Mathieu-Henri, fils de François de Montmorency et de César-Louis, fils de Thomas Scarron, seigneur de Marigny, marquis de Vaure ;

— les décès de la mère de cet enfant puis de son père : nous suivons donc les Scarron pendant 40 ans.

Et ceci nous amène au printemps 1729, où l'on baptise un enfant dont le parrain est François de la Peyronie « premier chirurgien du Roi et premier maître d'hôtel de la Reine » ; l'année suivante ce dernier marie sa nièce à Marigny et nous lisons sur le registre :

« L'an 1730 le vingt de février après -- les bans à la messe de paroisse entre M^{re} Louis Pierre Saunier chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils et son procureur général en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, fils de feu M^{re} Louis Saunier Procureur en ladite Cour, et de Dame Agnès de Quoy ses père et mère de la paroisse de Notre-Dame des Tables de Montpellier, et de Damoiselle Elizabeth Issert de Cormon fille de feu M^{re} Jean Laurent Issert et de dame Louise de Péronne demeurante en cette paroisse, les parties ayant obtenu la dispense des deux autres bans de nos Seigneurs les Evêques de Soissons et de Montpellier sans qu'il y ait eu aucune opposition ou empêchement, j'ai, vicaire de cette paroisse, reçu la promesse de mariage et fait les cérémonies accoutumées et célébré le mariage dans l'église de cette paroisse en présence des mère et grand-mère de lad(i)te damoiselle d'Issert de Cormon ayant le consentement de la mère dudit Messire Saunier, représentée par Sr Jean Baptiste Bellanger bourgeois de Paris y demeure étant de présence au château de Marigny et comme procureur de la dte Dame Veuve Saunier fondé de sa procuration -- à l'effet des présentes de expédition ici demeurée jointe à la minute du présent acte, et en présence de Messire François de la Peronne Seigneur de cette paroisse, premier Chirurgien du Roy Maître d'hôtel de la Reine et autres témoins qui ont signé avec nous ayant eu la permission de les marier de monsieur le curé de Notre Dame des Tables de Montpellier approuvé la rature de 23 mots nuls au présent acte. »

A la fin de cette même année, les nouveaux époux font baptiser leur fille Françoise Agnès Elisabeth.

Etendons-nous un peu sur leur famille. On sait que le grand-oncle du bébé est ce François de la Peyronie dont il a été question plus haut. Il est châtelain et Seigneur du lieu. Marigny en effet ne

sera pas érigé en Marquisat de son vivant, mais seulement dix ans après sa mort. Son enfance s'est passée à Montpellier où il a fait de brillantes études de chirurgie, puisqu'il s'est fixé à Paris vers 1715 à la demande du duc de Chaulnes, qui, en reconnaissance de la guérison de son fils, lui achète une charge de chirurgien de la Prévôté, et le fait agréger au Collège des Chirurgiens. Louis XV l'anoblit en 1721, lorsqu'il devient propriétaire de Marigny, et le nomme son premier chirurgien en survivance, c'est-à-dire en attendant que la place soit libre : il fut titulaire quinze ans plus tard seulement. En 1737, le roi lui accorde une pension annuelle de dix mille livres. Il mourra à Versailles le 25 avril 1747, faisant un don de 1.000 livres aux pauvres de Marigny qu'il avait toujours accueillis très généreusement, « faisant même de sa maison et de sa terre l'asile de l'indigence et de l'infirmité. »

La partie de son testament qui nous intéresse commençait ainsi : « Je lègue à la communauté des Maîtres en Chirurgie de Paris ma terre de Marigny ses circonstances et dépendances... Je veux et entends que les revenus de cette terre, les entretiens et réparations préalablement faits, soient employés :

1) à un prix (médaille d'or de 500 livres) délivré à l'auteur du mémoire qui aura été jugé le meilleur

2) à deux cours d'accouchement chaque année et diverses dépenses « pour l'utilité et le progrès de la chirurgie » — sans oublier le prieur de Licy-les-Moines auquel il fait une pension viagère de 200 livres.

Sa sœur, Madame veuve Issert, attaque en vain ce testament — elle était sa seule héritière — et ce n'est qu'un an plus tard, en juillet 1748 que la Communauté des Chirurgiens peut entrer en possession de ses biens, — pas pour longtemps certes car les charges sont trop lourdes pour des gens si occupés déjà.

Et c'est alors que nous voyons intervenir Louis XV : « Sa Majesté, lit-on dans l'acte d'acquisition du 22 septembre 1749, étant informée que pour remplir les vues qui ont déterminé le sieur de la Peyronie à faire les dits legs, il ne convenait pas aux dits maîtres en chirurgie de conserver la propriété de la terre de Marigny... très embarrassante pour eux, qui les détourneraient des études... et de l'assiduité avec laquelle ils doivent donner au public les secours qu'il attend d'eux... Sa Majesté, toujours attentive à soutenir les établissements qui peuvent être utiles à ses sujets, s'est déterminée à acquérir ladite terre moyennant la somme de 200.000 livres... »

Cette somme devait être placée en rente au profit dudit collège « pour acquitter les charges figurant au testament de François Gigot de la Peyronnie ».

Et, prudent, le roi ajoutait qu'en cas de revente par lui de la terre dans l'année il n'y aurait pas de frais supplémentaires. Avait-il déjà l'arrière-pensée du sieur Poisson ? Celui-ci en effet

était le père de Jeanne Antoinette Poisson, épouse de Lenormant d'Etioles, dont Louis XV avait fait sa maîtresse quatre ans auparavant, lui octroyant même le titre de marquise de Pompadour, — Pompadour était une terre du « Limosin », comme on disait alors, qui n'avait plus pour représentant qu'un abbé ; la marquise l'avait agrandie en 1747 et 1748 des terres de Bret, la Roche et la Rivière.

Très ambitieuse, elle pressait son royal amant de réhabiliter son père qu'un jugement avait exilé, et de l'anoblir. Le premier point avait déjà été rempli le 2 août 1747, « Messire François Poisson écuyer seigneur de Vendières et de Lucy », était même dédommagé en espèces, un jugement établissant que le roi lui était redevable de 200.000 livres. C'était exactement le prix de la terre de Marigny dont il fit l'achat au mois de mars 1750 ; Louis XV ne l'avait gardée que six mois à peine.

Le nouveau seigneur, originaire du diocèse de Langres avait alors 65 ans et était veuf depuis quatre ans. Très vaniteux, il décrivit complaisamment à son fils « son introduction à Marigny, complimenté par le curé, mené à son banc avec un *Te Deum* ; filles et garçons habillés en bergers et bergères, précédés de la maréchaussée à cheval, le conduisaient en chantant ; les habitants rangés en haie sous les armes faisaient des charges réitérées. Arrivés au château, ils présentèrent au seigneur le vin de Ville dans des corbeilles ornées de fleurs, garnies de massepains. A leur tête étaient monsieur le bailli qui le complimenta, ensuite le capitaine de bourgeoisie. Le soir le feu d'artifice fut tiré dans le parc et tous les habitants mirent des lampions sur leur fenêtre. La journée se passa en festins, la nuit en danses, et le nouveau seigneur ajoute : « Grâce à Dieu mon entrée que je redoutais tant a été faite ; je serais à présent fâché qu'elle n'eût pas eu lieu ; il m'en coûta beaucoup mais c'est une fois payé ».

De nouvelles largesses de Louis XV lui permettent de payer les 48.000 livres nécessaires au rachat des droits seigneuriaux dus au duc de Gesvres, à Gandelu, de qui relève le fief de Marigny :

« Ceci nous met dans la plus grande sûreté, écrit-il, et je déifie le roi, toutes les puissances du monde réunies, de pouvoir nous dégoter ci-après de Marigny. »

Comme vous le voyez, il était assez grossier, si bien que sa fille ne se souciait pas de le voir paraître à la cour ainsi qu'il en avait le droit ; elle le lui écrit dans une lettre :

« A Monsieur
Monsieur Poisson à Marigny
par Gandelu

Je crois vous avoir déjà mandé mon Cher père que surintendant ne se pouvait pas et qu'il n'y fallait jamais penser. Vous avez bien raison de ne vouloir pas paraître dans ce qui va être fait pour

mon train et surtout de ne pas paraître ici. Si vous connaissiez ce pays ci comme moy vous le détesteriez encore plus mais votre présence à la cour n'est d'aucune utilité ; le roy érige tous les jours des terres en comtés, marquisats dont les possesseurs ne paraissent jamais. Il faut que ce soit pour vous, parce que Marigny est à vous et nous aurons fierté : Vous serez le maître d'en prendre le nom ou de ne pas le prendre ; je crois pourtant que cela sera plus convenable, vous y réfléchirez. M^r de Machault va faire dresser les lettres patentes, ainsi vous n'avez nulle peine à vous donner. Bonsoir mon cher père, je vous embrasse de tout mon cœur.

Le comté d'Orxois appartenait sûrement à ceux qui en ont porté le nom, comme il n'est pas à vous cela ne se peut. »

Fille attentive, la marquise se préoccupait néanmoins de la santé de son père et de son confort lui faisant porter un meuble, lui envoyant aussi son tapissier pour prendre la mesure de ses appartements. « Il faudra bien souffrir, écrit François Poisson, ce que l'on ne peut empêcher ».

L'éloignement de son fils lui donnait l'occasion d'une copieuse correspondance avec lui. Abel François devait lui aussi son avancement à sa sœur. Nommé intendant des bâtiments royaux en survie-
vance de M. de Tournehem, l'oncle de son beau-frère, il avait été envoyé en Italie aux frais du roi pour se former le goût en compagnie de Soufflot, architecte de Lyon, du dessinateur Cochin, et de l'abbé Leblanc. Il voyagera pendant un an et demi et ne reviendra qu'en septembre 1751 pour exercer sa charge deux mois plus tard par suite de la mort de M. de Tournehem le 19 décembre 1751.

François Poisson est mentionné sur les registres paroissiaux de Marigny comme présent à un mariage le 20 février 1753 et cité avec le titre d' « écuyer, seigneur de Marigny ». Encore le 17 juin 1754, « aux côtés de Gabriel Poisson de Malvoisin, capitaine de carabiniers demeurant à Nogent-l'Artaud ».

Il devait mourir neuf jours plus tard ainsi que vous le lirez sur la plaque qui figure à l'église au-dessus de l'urne funéraire :

« Ici repose
FRANÇOIS POISSON
SEIGNEUR DE MARIGNY
Montreuil aux Lions et autres lieux
décédé le XXVI juin MDCCLIV
âgé de LXX ans
SON FILS ABEL FRANÇOIS POISSON
MARQUIS DE MARIGNY

Seigneur de Montreuil aux Lions et autres lieux,
conseiller du Roy en ses conseils, commandeur de ses
Ordres, Directeur et ordonnateur général des Bastimens
de sa Majesté, Jardins, Arts, Académies et Manufactures
Royalles a fait ériger ce monument de sa tendresse et
de sa douleur à la mémoire du meilleur des Pères. »

Barbier dira dans son journal « C'était un original qui buvait beaucoup et qui était le premier à plaisanter de la haute fortune de sa fille. »

Trois mois s'étaient tout juste écoulés que la terre de Marigny était érigée en Marquisat au nom de son fils Abel-François.

Puis celui-ci est nommé secrétaire de l'Ordre du Saint-Esprit, ce qui l'autorise à porter le cordon bleu : « c'est un gros garçon de bonne mine et jeune, cela le décorera bien », écrit alors Barbier. Il s'attache à la rénovation du Louvre et à la construction sur le quai d'un guichet qui s'appela longtemps le guichet Marigny. Il fait appel à Soufflot pour construire l'église Sainte-Geneviève, notre actuel Panthéon. Il appuie sa sœur pour la construction de l'Ecole Militaire : C'est pourquoi un tableau peint par L. Tocqué et gravé par Wille en 1761 le représente en déroulant le plan.

François Quesnay, Médecin de la Cour, donne son opinion sur le Marquis de Marigny : « c'est un homme bien peu connu ; personne ne parle de son esprit et de ses connaissances, ni de ce qu'il a fait pour l'avancement des arts ; aucun depuis Colbert n'a fait autant dans sa place ; il est d'ailleurs fort honnête homme mais on ne veut le voir que comme frère de la favorite et parce qu'il est gros, on le croit lourd et épais d'esprit » (1).

A l'inverse de sa sœur en effet, il est modeste et point ambitieux : il refuse même le ministère de la marine. Madame du Hausset, femme de chambre de la marquise de Pompadour, nous rapporte à ce sujet sa réponse à sa sœur : « le public serait injuste envers moi quelque bien que je fisse dans ma place... Les maîtresses sont assez haïes pour elles-mêmes sans qu'elles s'attirent encore la haine qu'on porte aux ministres ». On lui prête aussi ce mot : « On m'appelle déjà marquis d'avant-hier (de Vendières), je serais le marquis des Marinières à cause de mon nom ». Ses fonctions le contraignent à résider beaucoup à Versailles, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante tombée entre nos mains et dont est donnée reproduction (*cf. ill.*).

Le Marquis trouve le temps néanmoins d'enrichir le mobilier de son église de Marigny d'un très beau lutrin, de plusieurs tableaux dont celui de Marie-Madeleine aux pieds du Christ — l'église porte son nom — du bénitier et des fonts baptismaux en marbre rose, des bancs aussi probablement, et de remettre un nouveau drapeau aux archers en 1756.

Afin de ne pas trop prolonger, laissons-là ses œuvres et venons-en à l'appréciation que donne sur le marquis de Marigny son secrétaire Marmontel :

(1) Emile Campardon, « Madame de Pompadour et la cour de Louis XV », page 38.

M^{me} de Massigny femme de M^{me}
Pompadour

versailles le 12. May 1761.

Je suis si sensible, Monsieur, à l'honneur
que l'Académie, & l'Royale des sciences
me fait, en m'envoyant leur troix, premières
description de leur Acte, qu'elles n'ont été
publiées, et à l'occasion dont, vous avez
usé vous même, pour me les faire parvenir,
que je vous prie instamment que, lors
que je vous écrirai, rien que je visse
plut occéder, que d'avoir quelque
occasion de témoigner à M^{me} de Massigny, et
l'Académie en général, et à chacun en
particulier, mes sentiments de la plus
vive reconnaissance, qui redoubleroient,
s'il étoit possible, à l'amour que
vous me faites, et la suite de ces
ouvrage. Recevez en mon remerciement,
je vous prie, en leur assurance des
sentiments avec lesquels, j'ay l'honneur
d'estre, Monsieur, Votre très humble
et très obéissant serviteur,

Le M^{me} de Massigny



Massigny

« Avec les qualités essentielles de l'honnête homme et quelques-unes même de l'homme aimable, de l'esprit, assez de culture, un goût éclairé dans les arts... et dans les moeurs une droiture, une franchise, une probité rares, il pouvait être intéressant autant qu'il était aimable. Mais en lui l'humeur gâtait tout et était quelquefois hérissée de rudesse et de brusquerie. »

C'est en effet ce trait de son caractère qui l'empêcha de se laisser marier par sa sœur qui lui présenta plusieurs beaux partis. Quant à la marquise de Pompadour, usée par une vie mouvementée et par l'angoise de perdre son influence à la cour, elle s'éteignit en 1764, ayant perdu sa seule fille Alexandrine Lenormant d'Etiolles âgée de dix ans. Elle était séparée à l'amiable de son mari : son frère hérita donc de tous ses biens, sauf un : un hôtel à Paris, situé au faubourg Saint-Honoré, qu'elle légua au roi pour un de ses petits-fils : C'est notre Elysée actuel. Quand, trois ans plus tard, on perça une rue à l'emplacement d'un hôtel qui le jouxtait, on l'appela avenue de Marigny puisque le Marquis avait ordonné ce travail.

Notre village qui ne compte guère que 300 habitants peut donc s'enorgueillir d'avoir donné son nom à une belle avenue de la capitale et au théâtre tout proche ; voici pour la petite histoire.

Après ce décès, Abel-François Poisson devint titulaire d'un nouveau Marquisat, érigé un siècle plus tôt, celui de Ménars, château près de la Loire que sa sœur possédait depuis peu de temps (sans doute quatre ans). Et c'est là qu'en 1767 il décide enfin de se marier, après en avoir demandé la permission au curé de Saint-Eustache à Paris ; nous lisons sur le registre « l'an 1767, le vendredi 2 janvier, avons permis à haut et puissant seigneur Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Ménars, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et à demoiselle Marie Françoise Julie Constance Filleul, demeurant rue du Mail, de cette paroisse, d'aller se marier dans celle de Ménars-le-Château, diocèse de Blois ». « On n'a pas voulu payer les droits », ajoute le prêtre (1 bis).

Ce mariage tardif ne fut pas heureux... Madame de Marigny qui était « belle comme un ange », selon un contemporain, assure que son mari « la rebute », « veut la révolter », et le quitte dix ans plus tard définitivement pour suivre le cardinal de Rohan dans tous ses déplacements, déguisée en homme.

On mourait souvent jeune alors et le marquis décédait quelques années plus tard en 1781, à 54 ans. Son ami Cochin faisait son éloge funèbre reproduit dans le Journal de Paris. Il y eut en son hôtel place des Victoires le 2 février 1782, une vente « de différents

(1 bis) Reproduit par Emile Campardon, « Madame de Pompadour et la Cour du Louis XV », p. 316.

objets de curiosité dans les Sciences et les Arts qui composaient le cabinet de Feu M. le Marquis de Ménars, Commandeur des ordres du roi, conseiller d'état ordinaire d'épée, lieutenant général des provinces de Beauce et d'Orléanois, directeur et ordonnateur général des Bâtiments du Roi, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales, capitaine gouverneur du château et de la ville de Blois ». A l'ouverture de ce catalogue, se trouvait une estampe de Cochin le représentant couronné par deux amours en larmes et au bas, les Arts dans l'attitude de l'affliction. Ses armes au-dessous : deux poissons, — et ces vers :

« Les Arts ont en pleurant honoré sa mémoire
Et son amour pour eux vivra dans leur histoire. » (2)

A qui va revenir le château ? Le Marquis n'avait pas de descendance, et vivait seul. Sa femme néanmoins essaya d'hériter ; alors on rechercha le testament de la marquise de Pompadour, qui disait : « quant au surplus de ses meubles et immeubles, biens de quelque nature et en quelque lieu qu'ils soient situés, je les donne et lègue à Abel-François Poisson, marquis de Marigny, mon frère, que je fais et institue mon légataire universel et, en cas de mort, je mets en son lieu et place M. Poisson de Malvoisin, maréchal des logis de l'armée, actuellement chef de brigade des carabiniers, et ses enfants », fait en 1757 et confirmé le 30 mars 1761 par Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.

C'est donc Poisson de Malvoisin, un petit-cousin, qui obtient Marigny, par voie judiciaire, à l'encontre de madame de Marigny, que certains disent avoir été fille naturelle de Louis XV !

Sautons quelques années. En 1789, le 31 décembre pour être plus précise, l'académie royale de médecine se souvenant du legs de la Peyronnie en 1747 au collège des maîtres en chirurgie avec lequel elle a fusionné, et de l'achat par le roi, fait observer que les intérêts ont été versés par le Trésor « jusques et y compris l'année 1766 et que dès le 3 juin 1766 un acte était intervenu au nom du roi chez Maître Alleaume et M^e Gibert notaires à Paris, constituant 10.000 livres d'intérêts au denier vingt au profit du Collège des maîtres en chirurgie de Saint-Côme à Paris, ...que le collège avait en conséquence une hypothèque sur cette terre et seigneurie de Marigny ». En cas de « mise en vente sans que le bureau en fût prévenu, ...il était toujours prudent de former opposition au Bureau des Hypothèques et de renouveler cette opposition aux époques requises » (3). Il semble que cette opposition faite au Baillage de Château-Thierry n'ait eu aucun résultat.

(2) Catalogue publié par Emile Campardon, déjà cité.

(3) Cette pièce se trouve à Paris à l'Académie Nationale de Médecine.

Après la tourmente, nous voyons le 19 brumaire an VIII la « citoyenne Malvoisin » vendre une partie des biens composant le domaine de Marigny à « la citoyenne Mossart, Marie-Françoise Julie Constance Filleul, veuve en premières noces d'Abel François Poisson-Mossart ». Il y a alors revendication des domaines par l'intermédiaire des receveurs de Château-Thierry et ce n'est pas à cause de l'opposition.

Madame Veuve Poisson doit expliquer dans quelle condition Louis XV avait acheté le bien et l'avait revendu régulièrement à François Poisson par actes enregistrés et que « ce domaine n'a été ni incorporé au domicile de la ci-devant Couronne ni administré pendant dix ans par les Receveurs Officiers du ci-devant roi, condition voulue pour qu'il puisse être réputé domanial ». Main levée est accordée le 25 floréal an VIII. Mais un an plus tard, le 23 pluviose an IX, c'est-à-dire le 12 février 1801, elle vend corps de ferme, prés et bois à Philippe Félix Goupy. Ce corps de ferme était partie intégrante du château et bordait à l'ouest la cour intérieure. Il comprenait en outre des vacheries, écuries, bergeries et porcheries qui avaient été reproduites à la pierre noire par Cochin en 1764 et furent démolies entre 1914 et 1918. Il en subsiste non loin du mur du parc le colombier carré et une tour ronde en contrebass.

Trois jours après cette vente, le 15 février 1801, Jeanne Charlotte Poisson de Malvoisin, veuve de l'amiral de la Galissonnière vend ce qu'elle avait conservé du château à Michel Renard Duverger et à Marie Julienne Triger, sa femme.

Le château restera divisé pendant un peu plus de vingt ans, formant alors 2 ou 3 lots au gré des différents vendeurs, l'usage du puits de la cour étant commun. Par trois acquisitions différentes, mon arrière-grand-oncle notaire, Nicolas Henrion, se rendit propriétaire de l'ensemble du domaine, d'abord de la forêt de Beaumont constituée de 94 ha payés 75.000 F à Jacques François Le Cousturier de Courcy en 1813 le 20 septembre, puis du château, en deux fois, les 18 août 1821 et 19 juin 1822.

Ma famille est toujours restée à Marigny depuis lors. — Mon arrière-grand-père maternel Adrien Bigorgne, Conseiller général, Maire de Marigny, avait été élu membre titulaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry à ses débuts en octobre 1864.

Il fit graver les armes de ses ancêtres au fronton de la porte qui sépare les deux tours côté parc. J'en ai retrouvé la description dans le « Légendaire de la Noblesse » de Bessas de la Mèche, 1865 : « De gueules à la bigorne renversée d'argent en fasce chargée d'une tour sur un socle de trois marches de même accompagnée de deux rameaux d'or », noble et très ancienne famille des lignages de Verdun en Lorraine, ajoute l'auteur.

Je la considère comme éteinte à présent.

Bibliographie sommaire à consulter sur le marquis de Marigny et sa sœur madame de Pompadour :

- Le Journal de Barbier.
Les Mémoires du Marquis d'Argenson.
Les Mémoires de Madame du Hausset.
Les Mémoires du duc de Luynes
Les Mémoires du maréchal de Richelieu.
Les Mémoires de Madame d'Epinay.
Les Mémoires de Marmontel.
Les Mémoires du Président Hénault.
Journal historique du règne de Louis XV.
Caractères et anecdotes de Chamfort.
Le Gouvernement de madame de Pompadour par Carné.
Causeries du lundi par Sainte Beuve.
Biographie Didot : articles Marigny, Pompadour.
Biographie Michaud : article Marigny.
Essai sur madame de Pompadour par M. Desprez.
Correspondance secrète de Louis XIV par de Lescure, Plon, 1866.
Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIII^e siècle (Emile Campardon, 1867).
Louis XV et madame de Pompadour (Pierre de Molhac - Calman Levy 1903).
Madame de Pompadour et la politique d'après des documents nouveaux. (Pierre de Molhac - Calman Levy 1928).

Seuls les trois derniers ouvrages ont été consultés
pour la conférence du 4 septembre.
